

M. LOFTUS: Non.

Le PRÉSIDENT: C'est ce que je voulais savoir.

M. HOMUTH: Aussi longtemps que le détaillant est prêt à payer votre prix pour le pain, pourquoi s'inquiéterait-il de savoir si le détaillant vend moins cher ou non?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas pourquoi, mais il s'inquiète. Nous avons entendu un témoignage, — je crois que le témoignage de monsieur MacDonald a porté sur ce même point, — au sujet du pain marqué 14 cents en plein sur l'enveloppe; et ce témoin a dit que s'il y avait une tendance générale dans cette direction, il ne ferait rien. Il nous faut accepter sa réponse.

M. LOFTUS: J'ai dit, monsieur Martin, que j'avais averti tous nos gérants que si des gens vendent notre pain moins que notre prix de vente au détail, nous n'y pouvions rien et que nous ne pouvions pas refuser de leur donner du pain.

M. JOHNSTON: Avez-vous un prix de vente au détail?

M. LOFTUS: Si nous avons un prix de vente au détail?

M. JOHNSTON: Vous le fixez, n'est-ce pas?

M. LOFTUS: Le prix de vente au détail est 14 cents,— j'aurais dû dire le prix du consommateur.

M. JOHNSTON: C'est différent.

M. LOFTUS: Nous employons le mot détail dans notre organisation.

Le PRÉSIDENT: Vous nous avez dit ce matin que vous aviez été attaché longtemps à une succursale de compagnie et votre attitude à son endroit, je pense, est très louable, très loyale et ainsi de suite; mais supposons un groupe de détaillants qui vendent du pain; par exemple, supposons qu'ils vendent moins que 14 cents le pain qui se détaille actuellement 14 cents, supposons qu'il vendent 13 cents et qu'ils font concurrence aux magasins Loblaw, dites-vous que, même dans ce cas, vous n'agirez pas?

M. LOFTUS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous dites encore que vous n'agiriez pas, même si cela entraînait une réduction de vos ventes chez Loblaw?

M. LOFTUS: Oui.

M. LESAGE: En toute justice pour le témoin, j'ai mentionné les frères Dionne comme vendant 13 cents. J'étais dans l'erreur; c'est la maison *Pickering Farms Limited*, à Toronto.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LESAGE: Monsieur Arnold nous a positivement dit qu'il vendait le pain Canada Bread en bas du prix marqué.

M. LOFTUS: Oui, je crois qu'il le fait, monsieur Lesage.

M. LESAGE: Je veux être juste envers vous; c'est pourquoi j'ai attiré l'attention sur le fait que ce n'était pas les Dionne, mais Arnold.

Le PRÉSIDENT: La raison pour laquelle vous vendez votre pain 14 cents au détail serait-elle que vous estimez dans l'obligation de suivre l'exemple que vous a donné la compagnie Christie?

M. HOMUTH: Comment peut-il parler au nom de Christie?

M. LOFTUS: Je regrette; je n'ai pas saisi votre question.

Le PRÉSIDENT: Ne serait-ce pas parce que vous estimiez qu'il vous fallait suivre l'exemple de Christie? Est-ce pour cette raison que vous vendez 14 cents?

M. LOFTUS: Je ne suis aucun exemple donné par Christie.